

# réglement de l'appel à projet Illustration

## *cadre*

L'appel à projet est lancé par le Théâtre de la parole dans le cadre de la préparation de sa saison 2020-2021, et notamment de l'organisation de la troisième édition du festival Paroles de résistance fin octobre 2020.

L'appel à projet s'adresse à tout.e illustrateur.rice amateur.rice ou confirmé.e souhaitant proposer une illustration en lien avec le thème des **Territoires**.

## *contreparties*

Les contreparties proposées à l'artiste (diffusion, exposition, cession de droits) sont fixes et non révisables. Elles impliquent le respect des échéances, des livraisons, du présent règlement et de la convention d'exposition par les deux parties.

La déclinaison de l'illustration sur supports physiques (flyers, affiches, brochures...) ou numériques (sites internet, réseaux sociaux...) est couverte par le présent règlement, et ne pourra faire l'objet d'une révision des conditions en cas d'augmentation ou de diminution du nombre et du type de supports.

## *cession des droits*

L'artiste concédera ses droits d'auteurs sur l'illustration au Théâtre de la parole, et ce à titre exclusif, pour diffusion sur l'ensemble de ses supports physiques et numériques, sans limitation de temps ni de territoire. Une contrepartie pour la cession de ces droits s'élevant à 350€ TVA comprise sera versée à l'artiste à la livraison de l'illustration aux formats demandés, sur base d'un document justificatif valable (facture, RPI, déclaration de créance...) Le Théâtre de la parole fera référence à l'artiste à chaque publication de son illustration.

## *examen des propositions*

L'équipe du Théâtre de la parole évaluera l'ensemble des projets reçus à partir du lundi 25 mai 2020. Elle se réserve le droit, avant sélection finale, de demander des compléments d'informations, révisions, ajustements aux artistes, qui pourront accepter de les réaliser ou non.

Le Théâtre de la parole informera l'ensemble des participants de sa sélection finale et des raisons qui l'auront motivée, au plus tard le 20 juin

# règlement de l'appel à projet Illustration

2020. Celle-ci sera effectuée sur base des critères suivants : originalité et qualité de l'illustration proposée, adaptation au thème de la saison (les territoires), facilité de déclinaison de l'illustration sur les différents supports, respect des valeurs et missions de l'association.

Le Théâtre de la parole s'engage à n'utiliser ni ne diffuser aucune des oeuvres proposées par les artistes, en dehors de celle qui aura été retenue. Cette dernière sera utilisée et diffusée dans le but unique de la promotion des activités du Théâtre de la parole.

## *contact et informations*

Lola Eeklaer, Coordinatrice au Théâtre de la parole

[info@theatredelaparole.be](mailto:info@theatredelaparole.be)

+32 487 65 63 80

Toute participation à l'appel à projet équivaut l'acceptation de plein droit du présent règlement.

à ....., le .../.../.....

Nom, prénom et signature de l'artiste

Document à renvoyer signé avec le projet d'illustration au plus tard le 25 mai 2020 à midi.